Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20261116-2026_083-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-083

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
10 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PRÉVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 14
Représentés : 15
Votants : 15

Présents : MM. BARIOU Nathalie, BESNARD Maxime, BOHUON Nicolas, BRIAND Thierry, CALOT Patrice, DAVID Isabelle, FONTAINE Véronique, LANGLOIS Claudio, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PRÉVERT Rose-Line, ROPERT Céline, VIGNON Émilie ;
Absents excusés : M. VETIER Fabrice (pouvoir à Mme BARIOU Nathalie) ;
Absents :
Secrétaire de séance : M. CALOT Patrice ;

Objet : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale

Madame le Maire présente au conseil municipal la Convention Territoriale Globale, démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Les CAF sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.
La branche *Famille* de la CAF s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité. Les missions emblématiques de la branche *Famille* sont fondatrices des missions suivantes :

- Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;
- Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;
- Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20261116-2026_083-DE

Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, les Caf d'Ille et Vilaine, de Loire Atlantique et du Morbihan et l'ensemble des communes de Redon Agglomération s'engagent dans une Convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Après étude, Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la Convention Territoriale Globale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la Convention Territoriale Globale ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT